

L'An deux mille vingt le jeudi vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance délocalisée en raison de la crise sanitaire sous la Présidence de Monsieur Hervé LECLERCQ, Maire, suite à la convocation en date du 18 septembre 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et de la Salle du Petit Bois.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de :

Monsieur Dominique LABBÉ pouvoir à Monsieur Philippe DRANSART

Le compte-rendu de la Séance précédente n'appelant aucune remarque particulière est adopté à l'unanimité.

Madame Isis VERNIER est élue Secrétaire de Séance.

L'Ordre du jour est abordé

1 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - 2020 : Délib N°D2020-09-24-1

La décision modificative N°1 de l'exercice 2020 est soumise au vote de l'Assemblée, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de :

- En section de fonctionnement : -48 000,00 €
- En section d'investissement : +17 000,00 €

Après examen détaillé de la Décision Modificative N°1,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-Décide d'approuver la Décision Modificative N°1 de l'exercice 2020.

2 - TARIFS 2021 : Délib N°D2020-09-24-2

		TARIFS 2021
CANTINE	Enfant de Condette	4,30 €
	Enfant Externe	4,60 €
	Personnel et enseignant	4,00 €
	Ticket urgence	7,20 €
ETUDE-GARDERIE	1er enfant	1,40 €
	2ème enfant	0,80 €
	3 ^{ème} enfant	Gratuit
FOYER RESTAURANT	Carte de 10 tickets repas	64,00 €
MEDIATHÈQUE	Tarifs plein/adulte	20,00 €
	Tarif réduit : enfant - 18 ans	
	Etudiant, demandeur emploi	
	RSA, handicapés	3,00 €
	Bénévoles de la médiathèque	Gratuit
	famille (2 adultes et jusque 4 enfants)	40,00 €
	Collectivités : écoles, centre de loisirs,	Gratuit
Abonnement saisonnier + accès internet : Durée de validité : 2 mois	10,00 €	
Famille – Nouveaux habitants La 1 ^{ère} année	Gratuit	
BOURSES	Table 1m80	8,00 €
	Table 1m20	6,00 €
	Supplément pour portant (personnel)	3,00 €
TARIFS PECHE	Condettois	Gratuit
	Extérieur	20,00 €
	journée - semaine	5 €
	<12 ans	Gratuit
DROIT DE PLACE	Par jour, le m2	1,20 €
	A partir du 3ème jour forfait	1,40 €
CIMETIERE	Concessions	
	Perpétuité (99 ans)	250,00 €
	50 ans	180,00 €
	30 ans	130 €
	15 ans	70 €
	Prix de la superposition	30 €
	Columbarium	
	50 ans (renouvelables)	180 €
	30 ans (renouvelables)	130 €
	Caveau	
1 ou 2 urnes	220 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-adopte les tarifs 2021.

3 - MARCHÉ - tarifs 2021 : Délib N°D2020-09-21-3

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs 2021 pour le marché.

	<u>Dimanche</u>	<u>Vendredi</u>	<u>Mercredi</u>
Année	52€ le ml	48€ le ml	48€ le ml
Trimestre	18€ le ml	16 € le ml	16€ le ml
Occasionnel	8€ le ml	5€ le ml	5€ le ml

- Le tarif sera le même à l'intérieur comme à l'extérieur de la halle.
- Les commerçants disposants d'étals inférieurs à 3 mètres linéaires seront installés prioritairement sous la halle.
- Les commerçants disposant d'étals supérieurs à 3 mètres linéaires seront installés prioritairement à l'extérieur de la halle, sauf s'il y a de la place sous la halle.
- Pour les commerçants du vendredi inscrits dans une démarche de Développement Durable ou de Progrès, le mercredi sera gratuit.
- Pour les commerçants du mercredi inscrits dans une démarche de Développement Durable ou de Progrès, le vendredi sera gratuit.
- Les commerçants présents le dimanche devront s'engager à occuper leur emplacement au moins 48 dimanches par an, s'ils veulent conserver leur emplacement.
- Les producteurs de fraises de Samer pourront prendre places sous la halle, tous les jours, pendant la saison estivale, propre à leur production, au tarif de 15€ le mètre linéaire pour l'ensemble de la saison. Il en sera de même pour les autres productions très saisonnières.
- Les trimestres sont fixés ainsi : 1^{er} janvier au 31 mars ; 1^{er} avril au 30 juin ; 1^{er} juillet au 30 septembre ; 1^{er} octobre au 31 décembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-Adopte les tarifs 2021 du Marché de Condette.

4 - SALLE DU PETIT BOIS - tarifs 2022 : Délib N°2020-09-24-4

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs 2022 pour la location de la Salle Polyvalente du Petit Bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-Adopte les tarifs 2022 pour la Salle Polyvalente du Petit Bois (Annexe ci-joint).

5 - PARTICIPATION ÉCOLE NOTRE DAME DU ROSAIRE - Année 2020-2021 : Délib N°D2020-09-24-5

Il est proposé de fixer pour chaque enfant de Condette la participation de :

- 300€ par enfant scolarisé en primaire
- 70€ par enfant scolarisé en maternelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-Décide pour l'année scolaire 2020-2021 que la participation de l'École Notre Dame du Rosaire pour chaque enfant de Condette soit de :

- 300€ par enfant scolarisé en Primaire
- 70€ par enfant scolarisé en Maternelle

6 - BOURSES AUX ETUDIANTS - Année 2020-2021 : Délib N°D2020-09-24-6

<p>SALLE DU PETIT BOIS (Salle non fumeur)</p> <p>TARIFS DE LOCATION</p>

CAUTION A LA RESERVATION : 250 Euros

Du vendredi (9h)	WEEK - END	Au lundi (8 h)
------------------	-------------------	----------------

Sans cuisine	SALLE COMPLETE (300 personnes)	DEMI-SALLE (150 personnes)
<p>LOCAUX (réf. Chap. I art 3 Du contrat de location)</p>	750 Euros	600 Euros
EXTERIEURS	1 450 Euros	1 250 Euros

SUPPLEMENT CUISINE : 125 Euros

INTERVENTION POUR LA CLOISON : 25Euros

<p>NETTOYAGE SUPPLEMENTAIRE / 18 Euros TTC/Heure/Personne</p> <p><i>Option : Nettoyage complet : 250 Euros</i></p>

En semaine	JOURNEE	Pour salon, exposition, séminaire, congrès
------------	----------------	--

SALLE COMPLETE : 300 €

(sans cuisine)

Options * Forfait nettoyage salle : 100 Euros

{ rangement tables et chaises }

{ balayage et lavage sol }

Options * Forfait verres –tasses + nettoyage vaisselle : 50 Euros

Quotient familial	Bourse allouée
QF < 400€	240,00 €
400€ ≤ QF < 600€	150,00 €
600€ ≤ QF < 800€	110,00 €

Calcul du quotient familial : $\frac{\text{revenu imposable}}{\text{nbre de parts} \times 12 \text{ mois}}$

Il est proposé de fixer ainsi qu'il suit les bourses allouées aux étudiants de Condette suivant les critères prédéfinis pour l'année 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-Adopte les critères ci-dessus pour l'année 2020/2021 pour l'attribution des bourses aux étudiants

Etant entendu que les crédits inscrits au Budget offrent les disponibilités suffisantes

PRIME COVID

Point qui sera reportée lors d'un prochain Conseil Municipal.

7 - ASSAINISSEMENT ÉGLISE : Délib N° D2020-09-24-7

Demande de subvention

Dans le cadre des travaux d'assainissement aux abords de l'Eglise de Condette,

Il est proposé,

- d'entreprendre les travaux d'assainissement nécessaires aux abords de l'Eglise.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau et de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, décide :

- d'entreprendre les travaux d'assainissement aux abords de l'Eglise,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau et de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.**

Etant entendu que les crédits nécessaires seront repris aux Budgets de la Commune.

8 - ÉCLAIRAGE PUBLIC - ÉGLISE : Délib N° D2020-09-24-8

Demande de subvention

Dans le cadre des travaux d'éclairage public aux abords de l'Eglise de Condette,

Il est proposé,

- d'entreprendre les travaux d'éclairage public aux abords de l'Eglise,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la FDE (Fédération Départementale d'Énergie).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, décide :

- d'entreprendre les travaux d'éclairage public aux abords de l'Eglise,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la FDE.**

Etant entendu que les crédits nécessaires seront repris aux Budgets de la Commune.

9 - CHAUDIÈRE PRESBYTERE : Délib N°D2020-09-24-9

Demande de Subvention

Dans le cadre de l'installation d'une nouvelle chaudière au Presbytère de Condette,

Il est proposé,

-d'entreprendre les travaux d'installation d'une nouvelle chaudière au Presbytère de Condette.

-d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la FDE (Fédération Départementale d'Énergie).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, décide :

-d'entreprendre les travaux d'installation d'une nouvelle chaudière au Presbytère de Condette.

-d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la FDE.

Étant entendu que les crédits nécessaires seront repris aux Budgets de la Commune.

10 - COMITÉ SYNDICAL D'EDEN 62 : Délib N°D2020-09-24-10

Désignation des Délégués :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner :

-Un Délégué Titulaire au Comité Syndical d'EDEN 62

-Deux Délégués suppléants au Comité Syndical d'EDEN 62

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité désigne :

-Monsieur Hervé LECLERCQ, Délégué Titulaire au Comité Syndical EDEN 62

-Madame Gaëlle MAILLY, Déléguée Suppléante au Comité Syndical EDEN 62

-Monsieur Frédéric CHEVALIER, Délégué Suppléant au Comité Syndical EDEN 62

11 - DÉLÉGATIONS AU MAIRE : Délib N°D2020-09-24-11

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les limites des délégations confiées au Maire au titre des alinéas : 2 (tarifs), 16 (action en justice), 17 (règlement des dommages provoqués par des véhicules municipaux), 21 (exercice de droit de préemption).

La présente délibération a pour objet de modifier la délibération n°D2020-06-05-1.

Article 2 : Le Maire peut par délégation fixer dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité

-Décide de fixer les limites de cette délégation à 500 €uros par droit unitaire.

Article 16 : Le Maire peut par délégation intenter au nom de la Commune toutes les actions en justice, tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-Autorise Monsieur le Maire à intenter au nom de la Commune toutes les actions en justice, tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 €uros.

Article 17 : Le Maire peut par délégation régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-Autorise Monsieur le Maire à régler les conséquences dommageables dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 15 000 €uros.

Article 21 : Le Maire peut par délégation exercer au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal le droit de préemption défini par l'article L 214-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-Autorise Monsieur le Maire à exercer le droit de préemption défini par l'article L 214-1 et suivants du Code de l'urbanisme dans la limite de 200 000 €uros.

12 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS : Délib **N°D2020-09-24-12**

Représentants aux commissions

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des différentes commissions de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et demande qui veut y participer :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, décide la participation des conseillers municipaux aux différentes commissions de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais ainsi qu'il suit :

Commission 1 : Développement économique et portuaire

Président : Frédéric CUVILLIER : développement économique et portuaire

Conseiller Délégué : Patrick COPPIN : zones et patrimoine économiques, pépinières, Capécure

Elisabeth MAUGER – Christèle BOULY

Commission 2 : Finances, Ressources Humaines, Mutualisation

Vice-Président : Antoine LOGIÉ : Finances, partenariats institutionnels et politiques contractuelles

Vice-Président : Bertrand DUMAINE : Ressources Humaines – moyens généraux

Conseiller Délégué : Jean-Michel DEGRÉMONT Mutualisation

Betty BLOQUET – Géry QUENNESSON

Commission 3 : Politique de l'eau et développement balnéaire, Gestion et Valorisation des déchets ménagers

Vice-Présidente : Brigitte PASSEBOSC : gestion et valorisation des déchets ménagers, fourrière et cimetière animalier.

Vice-Président : Olivier BARBARIN : politique de l'eau et développement balnéaire, assainissement, gestion des eaux pluviales, GEMAPI

Yann FERNANDES – Christelle DERBECOURT – Elisabeth MAUGER

Commission 4 : Politiques solidaires, économie sociale et solidaire, culture, politique de prévention sécurité et santé, crématorium, gens du voyage et sport

Vice-Présidente : Mireille HINGREZ-CEREDA : politiques solidaires, économie sociale et solidaire, culture.

Vice-Présidente : Gwénaëlle LOIRE : politiques de prévention sécurité et santé, crématorium, fourrière automobile, gens du voyage

Vice-Président : Guy BOUTLEUX : sport

Jean-Claude LIBERT – Florence LIMASÇON – Isis VERNIER

Commission 5 : Attractivité du territoire, aménagement intégré de l'espace, logement et habitat durable, développement rural, Nausicaà, biodiversité et plan climat

Vice-Président : Sébastien CHOCHOIS : attractivité du territoire, aménagement intégré de l'espace, urbanisme et foncier

Vice-Président : Raphaël JULES : logement et habitat durable, équilibre sociale de l'habitat

Vice-Président : Dominique GODEFROY : Nausicaà, biodiversité et plan climat

Conseiller Délégué : Stéphane BOURGEOIS : développement rural et valorisation paysagère

Philippe DRANSART – Elisabeth MAUGER – Géry QUENNESSON

Commission 6 : Tourisme, politique locale du commerce, plaisance, projets structurants, relations avec le conseil de développement

Vice-Présidente : Paulette JULIEN-PEUVION : tourisme, politique locale du commerce

Vice-Président : Jean-Claude ETIENNE : plaisance, projets structurants, relations avec le conseil de développement

Dominique LABBÉ – Florence SANTUNE – Frédéric CHEVALIER

Commission 7 : Emploi, formation, insertion, enseignement supérieur et recherche, numérique, innovation, développement des énergies nouvelles et performance énergétique

Conseiller Délégué : Philippe BEAUJARD : emploi, formation, insertion

Conseiller Délégué : Olivier CARTON : enseignement supérieur et recherche

Conseillère Déléguée : Lucie MAILLARD : Stratégie numérique d'agglomération, innovation

Conseiller Délégué : Thierry BENTZ : développement des énergies nouvelles et performance énergétique réseau hydro thermique - soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Marie-Noëlle DOLINSKI – Gaëlle MAILLY – Mathieu DELPIERRE

Commission 8 : Transports urbains, politiques de déplacement, nouvelles mobilités, liaisons douces

Vice-Président : Christian FOURCROY : transports urbains

Vice-Présidente : Anne LELAN : politiques de déplacements, nouvelles mobilités, liaisons douces – voiries et parcs de stationnement – électromobilité

Dominique LABBÉ – Philippe DRANSART – Olivier LIÉBAERT

13 - CONVENTION DE MUTUALISATION DES AUTORISATIONS DES DROITS DES SOLS ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS ET LA COMMUNE DE CONDETTE : Délib N°D2020-09-24-13

Monsieur le Maire donne lecture de la convention ADS (Instruction des Autorisations des Droits des Sols) entre la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et la Commune de CONDETTE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation entre la CAB et la Commune de Condette.

CAB - Rapport d'activités 2020 - Exercice 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport annuel 2020 de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais est consultable en Mairie ou sur le site de la CAB.

**14 - PFI - Désignation d'un représentant à l'Assemblée Spéciale : Délib
N°D2020-09-24-14**

L'Assemblée délibérante du Conseil Municipal doit désigner :

-Un représentant au sein de l'Assemblée Spéciale des Pompes Funèbres Intercommunales au niveau du Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, décide

-De désigner : Madame Elisabeth MAUGER

Afin de représenter la Commune de CONDETTE au sein de l'Assemblée Spéciale des Pompes Funèbres Intercommunales au niveau du Conseil d'Administration

DIVERS

-Remerciements de :

-la Fondation Maréchal De Lattre De Tassigny

-de l'APEI

-de l'APF – France Handicap

-de la Section Vie Libre de Boulogne/Mer

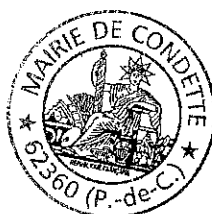
Pour la subvention qui leur a été accordée en 2020 pour leur Association.

-Remerciements de l'E.S.A.T pour la mise à disposition de l'abri de chasse aux usagers du Foyer d'hébergement « Grand Large ».

L'Ordre du Jour étant épuisé

La Séance est levée à 20h58

Le Maire,



Hervé LECLERCQ